

Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> Assemblée générale de l'Association des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ) tenue jeudi le 21 mars 2013 à 17 h 30, par vidéoconférence, dans les bureaux de la TÉLUQ à Québec et à Montréal.

Présences

À Québec :

|                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| Babin, Andrée          | Baril, Jean-Pierre Baril, |
| Dion , Jean-Marc       | Giguère, Huguette         |
| Girard, Line           | Houle, Jean-Marc          |
| Laprise, Colette       | L'Archevêque, Denise      |
| Lebel, Céline          | L'Heureux, Madeleine      |
| Marchand, Rénald       | Marquis, Clément          |
| Roberge-Savoie, Louise | St-Arnaud, Richard        |
| Thibault, Pauline      |                           |

À Montréal :

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| Bilodeau, France | Dumas, Renée    |
| Duperré, Yvan    | Fournier, Élise |
| Gagnon, Colombe  | Laramée, Alain  |
| Tanguay, Nicole  |                 |

Clément Marquis préside cette assemblée qui a débuté à 17 h 50.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de Jean-Marc Dion, appuyée par Madeleine L'Heureux, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **2. Période d'information**

Jean-Marc Dion fait état des principaux événements qui ont mené à cette assemblée générale.

En août dernier, lors du tournoi de golf des retraités des établissements de l'Université du Québec de la région de Québec, Denise L'Archevêque évoque l'idée de la mise sur

pié d'une association de retraités pour la TÉLUQ. Louise Savoie-Roberge, Rénald Marchand et Jean-Marc Dion répondent à cet appel. Clément Marquis se joint également au groupe. Les séances de travail se déroulent dans le cadre de déjeuners au Cochon Dingue. C'est ainsi que les statuts et règlements qui vous seront soumis aujourd'hui pour approbation et un projet d'entente de services avec la TÉLUQ ont vu le jour.

Denise L'Archevêque et Jean-Marc Dion ont rencontré à deux reprises le Directeur général de la TÉLUQ, monsieur Raymond Duchesne, pour discuter d'un budget de démarrage de l'Association et du projet d'entente avec la TÉLUQ.

Denise L'Archevêque précise que le projet d'entente prévoit, entre autres, que la TÉLUQ reconnaît l'ARTÉLUQ comme l'unique représentante des retraités/es de la TÉLUQ, met à sa disposition l'espace nécessaire à leurs rencontres et à l'exercice de leurs activités en fonction de la disponibilité des locaux et s'engage à verser à l'ARTÉLUQ une contribution annuelle équivalente à la cotisation annuelle d'un membre régulier de l'association, étant entendu que cette contribution sera versée sur présentation d'une liste des membres en règle.

Ce dernier point, soit la contribution financière de la TÉLUQ, est important. L'ARTÉLUQ devra mettre tout en œuvre pour retrouver les retraités et les inviter à devenir membre de l'Association. L'enjeu financier est, dans ce cas, d'importance.

### **3. Approbation des statuts et règlements**

Clément Marquis présente brièvement les statuts et règlements dont le texte défile sur les écrans tant à Québec qu'à Montréal.

L'article 3.2 Cotisation annuelle est modifié comme suit :

*La cotisation des différentes catégories est déterminée annuellement par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil d'administration.*

À l'article 5.2 Pouvoirs de l'Assemblée générale, le paragraphe k est ajouté. Il est libellé comme suit :

k) détermine les modalités de remboursement des frais de déplacement, de séjour, de représentation ou autres.

Le libellé de l'article 5.6 est modifié comme suit :

Le président **ou l'un** des vice-présidents préside les assemblées générales ou spéciales.

À l'article 7 définissant les différentes fonctions des officiers, le nombre d'officiers, soit 7 personnes, suscite des questionnements.

Dune part, il est suggéré de nommer sept (7) administrateurs qui se partageront les rôles par la suite. Le fait d'élire des personnes à des fonctions précises confère force et sérieux à la fonction occupée fait valoir le président.

Au terme des échanges, il est convenu de ne pas préciser les modalités d'élection des officiers.

Un Conseil d'administration composé de 7 membres semble lourd pour quelques personnes. L'une des difficultés, par exemple, serait de convenir d'une date pour réunir un si grand nombre d'administrateurs pour une réunion.

Un membre souligne que le quorum de ce conseil est de 4 personnes, ce qui facilite la tenue d'une réunion en cas d'absence de membres. Il est donc convenu de maintenir le nombre de sept (7) administrateurs au Conseil d'administration, étant entendu qu'il sera possible d'apporter une modification aux règlements si cela s'avère nécessaire.

L'étude des statuts et règlements étant complétée, la résolution suivante est adoptée :

**RÉSOLUTION AG-01-01 Adoption des statuts et règlements de l'Association des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ)**

Attendu les lettres patentes émises à l'Association des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ), sous le numéro d'entreprise 1168815786, le 10 janvier 2013;

Attendu l'Assemblée générale des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ) tenue le 21 mars 2013;

Attendu le document Association des retraité/es de la TÉLUQ – statuts et règlements généraux déposé pour étude;

Attendu les commentaires émis en séance;

Sur la proposition de Céline Lebel

appuyée par France Bilodeau

Il est résolu d'adopter les statuts et règlements généraux de l'Association des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ) tels qu'ils sont définis dans le document joint en annexe au compte rendu de cette assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.1 Cotisation (point ajouté en séance)**

Le coût de la cotisation annuelle tel que proposé est de \$25.00. S'ensuit un échange sur la faisabilité de la hausser à \$30.00.

Différents points de vue sont exposés. Pour certains, une cotisation plus élevée pourrait freiner certaines personnes alors que pour d'autres elle pourrait signifier un intérêt plus soutenu.

Au terme des échanges, les conviennent de fixer le coût à \$25.00 et votent la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION AG-01-02 Cotisation annuelle des membres retraités**

Attendu les lettres patentes émises à l'Association des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ), sous le numéro d'entreprise 1168815786, le 10 janvier 2013;

Attendu l'Assemblée générale des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ) tenue le 21 mars 2013;

Attendu l'article 3.1 a) définissant les membres retraités;

Attendu les commentaires émis en séance;

Sur la proposition de Jean-Marc Dion  
appuyée par Madeleine L'Heureux

Il est résolu de fixer le coût de la cotisation des membres retraités à vingt-cinq dollars (\$ 25.00).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4. Élection du Conseil d'administration

Madeleine L'Heureux accepte le rôle de secrétaire d'élection.

Le président indique que, conformément à l'article 6.1 des *Statuts et règlements*, quatre administrateurs seront élus pour deux ans et les trois autres, un vice-président, le trésorier et un administrateur pour un an.

Pour chaque poste, une candidature doit être proposée et appuyée par des personnes présentes à l'assemblée. Un candidat qui ne peut être présent doit avoir fait part de son intérêt pour un ou plusieurs postes au président de l'assemblée. Il peut y avoir plusieurs candidatures pour un même poste. Le président vérifie auprès de chaque candidat s'il accepte ou non de poser sa candidature. S'il y a plusieurs candidats pour un même poste, il y a scrutin par vote secret.

Au terme des mises en candidatures pour les différentes fonctions, le résultat est le suivant :

| <b><i>Fonction</i></b>   | <b><i>Personne nommée</i></b> | <b><i>Durée du mandat</i></b> |
|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Présidence               | Denise L'Archevêque           | 2 ans                         |
| Vice-présidence Montréal | France Bilodeau               | 2 ans                         |
| Vice-présidence Québec   | Louise Savoie Roberge         | 1 an                          |
| Secrétaire               | Jean-Marc Dion                | 2 ans                         |
| Trésorier                | Raymond Brulotte              | 1 an                          |
| Directeur Montréal       | Nicole Plamondon              | 2 ans                         |
| Directeur Québec         | Rénald Marchand               | 1 an                          |

#### 5. Levée de l'assemblée

Le président de l'assemblée, Clément Marquis, remercie les membres présents à Québec et à Montréal en précisant qu'ils seront identifiés comme les membres fondateurs de l'Association des retraités/es de la TÉLUQ (ARTÉLUQ).

Sur la proposition de Madeleine L'Heureux la séance est levée à 19 h 20.